

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 617 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous avons à cœur le bien-être et la sécurité de nos parents, de nos amis et de nos proches en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT l'urgence et l'importance des besoins en matière d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie en Montérégie ;

CONSIDÉRANT le fait que le gouvernement actuel n'a jamais réussi à démontrer les avantages des partenariats public-privé (PPP) et que le Vérificateur général du Québec a sévèrement critiqué le gouvernement sur le manque de transparence du processus menant à la décision de réaliser ces projets en mode PPP ;

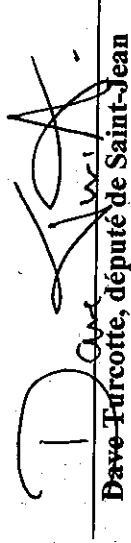
CONSIDÉRANT QUE la nécessité de dégager des profits à tout prix risque de compromettre sérieusement le bien-être et la sécurité de nos proches en situation de vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT QU'il est connu que le mode traditionnel est beaucoup plus rapide, économe et garant de qualité ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons au gouvernement actuel l'abandon de la construction de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en mode PPP à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Granby et à Châteauguay et la construction immédiate et urgente de ces établissements en mode traditionnel public.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Dave Furcotte, député de Saint-Jean

2010/05/26
Date